

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

INFORMATION

En lien avec les objectifs de l'Accord de Paris (COP21), conformément à la Loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, l'Agglomération Béziers Méditerranée a décidé d'engager, l'élaboration d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET).

Ce projet a été validé par délibération du Conseil communautaire le 14 février 2022.

Le PCAET est un projet de développement durable qui vise à engager les territoires vers la transition énergétique, en vue d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter.

Il a pour objectifs:

- l'adaptation aux changements climatiques,
- le développement des énergies renouvelables,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- la réduction de la consommation d'énergie.

En application des dispositions de l'article L123-19 du code de l'Environnement, une procédure de consultation du public électronique, **sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée**, est organisée sur le projet de PCAET de l'Agglomération Béziers Méditerranée :

Du 8 octobre au 10 novembre 2024 inclus

Le dossier de consultation comprendra :

- le diagnostic
- l'évaluation stratégique environnementale
- la stratégie
- le programme d'actions détaillé
- le résumé non technique
- la délibération de validation du projet
- les avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) et du Préfet de Région

- le plan d'actions pour la qualité de l'air
- l'étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une Zone à faibles émissions

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la consultation :

- par voie postale à l'adresse suivante :
 Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
 QUAI OUEST
 39 boulevard de Verdun CS 30567
 34536 BÉZIERS Cedex
- par voie numérique à l'adresse suivante : energieclimat@beziers-mediterranee.fr

À l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations sera rédigée et le projet de PCAET pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du conseil communautaire de l'Agglomération Béziers Méditerranée.